

Centre Hospitalier Régional - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration - Modification

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 18 février courant, M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, m'a fait part de sa décision de démissionner de son poste de représentant de la Ville au Conseil d'Administration du CHR pour raisons personnelles.

La candidature de M. Jean-Claude GRAPPIN est proposée pour pourvoir au siège vacant.

Conformément au décret n° 72.350 du 2 mai 1972, relatif au Conseil d'Administration des établissements d'hospitalisation publics, le Conseil Municipal est invité à procéder à cette élection.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, désigne M. Jean-Claude GRAPPIN pour remplacer M. Raymond TOURRAIN au sein du Conseil d'Administration du CHR.